



A1724

Kinshasa, le 13 DEC. 2014

D.23/Gouv./N° 1653

Transmis copies pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement ;
(Avec l'expression de ma très haute considération)
- Son Excellence Monsieur le Ministre du Plan &
Révolution de la Modernité ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Coordonnateur National de
l'ITIE-DRC

(Tous) à KINSHASA/GOMBE

A Monsieur Le Premier Vice-Président du
Comité Exécutif de l'ITIE-DRC
à KINSHASA/GOMBE

Monsieur le Premier Vice-Président,

Concerne : Confirmation de recettes Pas de porte FRONTIER
et SICOMINES en 2012.

J'accuse réception de vos lettres N° 1553 et 1554 du 11 décembre 2014
relatives à l'objet repris en concerne.

Y faisant suite, je vous confirme la réception par la Banque Centrale du Congo
des montants d'USD 101.500.000,- (dollars américains cent un millions cinq cent mille) et
USD 175.000.000,- (dollars américains cent septante cinq millions) en versement des PAS
DE PORTE pour compte du Trésor Public par les Sociétés FRONTIER et SICOMINES. Leurs
contrevaieurs, soit CDF 46.171.630.000,- CDF 92.667.378.650,- et CDF
112.587.231.826,04 ont été portées au crédit du Compte Général du Trésor suivant
respectivement les avis de crédit N°s ODC000008625 du 05/07/2012, EVE00037037 du
31/07/2012 et ODC000009394 du 19/11/2012 dont photocopies en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier Vice-Président, l'assurance de ma
considération distinguée.


Déogratias MUTOIMBO MWANA NYEMBO